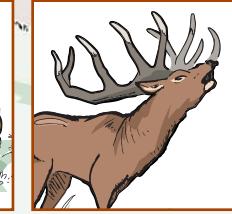


La Grande Forêt d'Anlier

Un espace naturel partagé

Mieux la comprendre pour mieux la respecter



Bienvenue en Forêt d'Anlier !

Bien plus qu'un immense territoire et des arbres à perte de vue, la Forêt d'Anlier est un milieu rempli de vie et d'interactions : un fabuleux écosystème.

La forêt constitue un habitat précieux pour la faune et la flore de nos régions mais elle est aussi un espace parcouru par de nombreux usagers. Promeneurs, gardes-forestiers, joggeurs, chasseurs, photographes, naturalistes, cyclistes, scouts, cavaliers, bucherons, débardeurs, scientifiques, ... chacun affectionne la forêt à sa manière et lui trouve des aspects importants pour son quotidien.



Ce petit carnet vous permettra de mieux comprendre le monde forestier et les intérêts divers qui s'y côtoient, permettant le maintien d'un équilibre de la forêt au fil des saisons. Il se veut aussi être un recueil simple de conseils et des bonnes pratiques pour vos plus belles découvertes forestières.

Respecter les autres usagers, c'est permettre un partage idéal de la forêt.

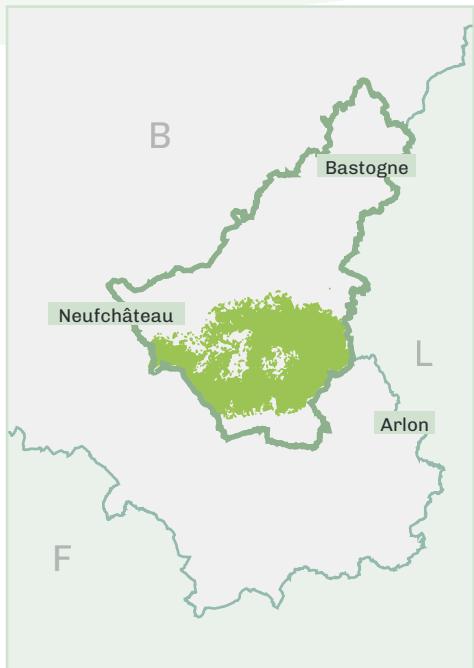


Table des matières :

La forêt, nature préservée	p.5
La forêt, lieu de production	p.7
La forêt espace de loisir	p.9
Règles et conseils	p.10
Références et contacts	p.20

La Grande Forêt d'Anlier

En Wallonie, 1/3 du territoire est couvert de forêts. Le massif d'Anlier plus particulièrement, dans le sud de l'Ardenne belge, représente environ 15.000 hectares et inclut la plus vaste hêtraie d'un seul tenant du pays.



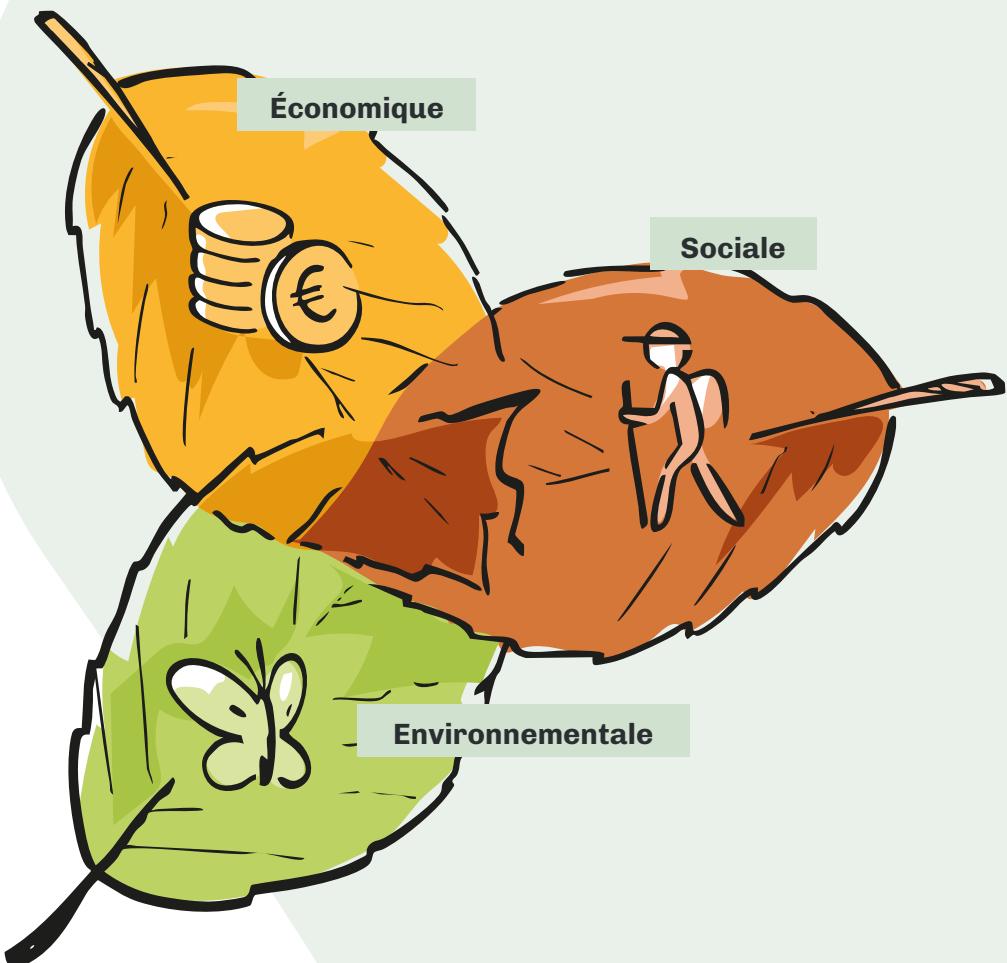
De mémoire d'homme, la majorité du massif de la forêt d'Anlier a été couverte d'arbres sans interruption, et est ainsi reconnue comme « forêt ancienne ». Cependant, elle n'est pas « primaire » pour autant car depuis des siècles, elle a été transformée par l'homme pour subvenir à ses besoins : abattage d'arbres pour la construction de maisons ou de meubles et pour se chauffer, écorçage pour tanner les peaux et en faire du cuir, fabrication de charbon de bois pour alimenter les forges et se chauffer, cultures agricoles en forêt, engrangement des porcs grâce aux fruits forestiers, chasse pour se nourrir, etc.



Aujourd'hui encore, la forêt constitue non seulement l'image de notre région, la majesté de nos paysages mais également un lieu important pour les loisirs, la nature et l'économie.

Piliers d'une forêt en équilibre

À la fois lieu de vie, de travail et d'évasion, la forêt est multifonctionnelle. Elle constitue un espace partagé où se côtoient ses 3 fonctions principales :



La forêt, nature préservée

La forêt joue un rôle crucial dans la préservation de l'environnement. Elle régule le débit des cours d'eau, ralentit les vents et absorbe les bruits. Elle impacte aussi le climat local par l'humidité, la température, la qualité de l'air, et participe à l'atténuation des changements climatiques mondiaux.

Faune, flore et habitat

La forêt n'est pas qu'une étendue boisée, elle offre aussi une grande variété d'habitats comme les sous-bois, les clairières, les vallées marécageuses, les prairies fleuries et les lisières, où vivent des espèces par conséquent très diversifiées.

En forêt d'Anlier, on trouve une vingtaine d'espèces d'arbres, dont les plus communs : le hêtre, le chêne et l'épicéa. Une grande diversité de plantes à fleurs et de champignons apparaît selon les saisons.

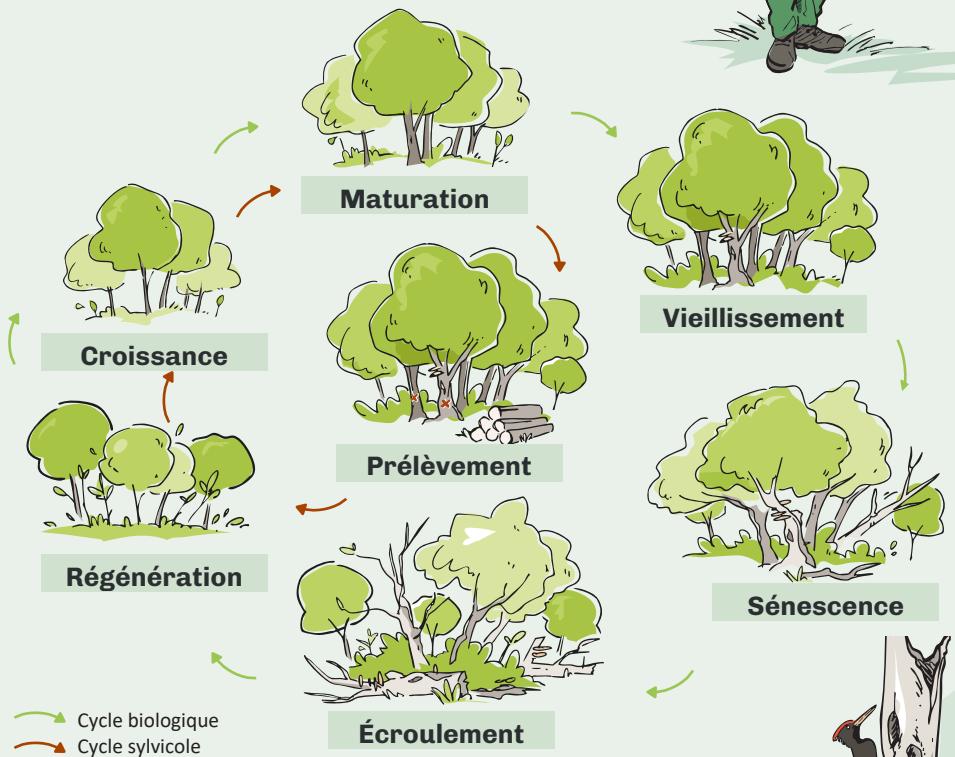
Parmi les animaux emblématiques et rares du massif, on compte la cigogne noire et la moule perlière. Parfois, on observe un cerf, un chevreuil, des empreintes de blaireau dans la boue ou des cônes d'épicéas grignotés par l'écureuil. On n'est jamais seul en forêt...

Statuts de protection

Les espaces forestiers peuvent bénéficier en certains endroits de statuts de protection plus forts. Parmi elles, les réserves biologiques intégrales où aucune gestion n'est opérée pour que la forêt y évolue librement, les réserves naturelles domaniales et agréées où une gestion spécifique à des habitats et espèces particuliers est mise en place, ou encore, le réseau Natura 2000 où des restrictions sont appliquées aux activités entropiques ordinaires pour protéger des espèces à l'échelle européenne. La totalité du massif feuillu de la forêt d'Anlier bénéficie de ce dernier statut. Le parc naturel est quant à lui un territoire prônant les initiatives et la sensibilisation en faveur de l'environnement, aucun statut de protection n'y est associé.

Cycle forestier

Le cycle forestier est si long qu'il couvre plus de 10 générations d'hommes. C'est pourquoi à nos yeux, le visage de la forêt évolue très lentement. Pourtant au sein du peuplement, les arbres naissent, grandissent, vieillissent puis meurent. Ils connaissent aussi de nombreuses perturbations naturelles : manques d'eau, gelées tardives, incendies, dégâts d'animaux ou encore attaques de parasites.



Les arbres morts sont nombreux en forêt. Les vieux troncs volontairement laissés sur pied ou se dégradant sur le sol, sont habités par une multitude d'êtres vivants. Plus tard, la matière organique repartira vers le sol pour nourrir les jeunes arbres avoisinants. La forêt ne disparaît jamais, elle se renouvelle sans cesse.



La forêt, lieu de production

La forêt représente une ressource économique importante pour son propriétaire, qu'il soit privé ou public (commune, région,...). Il s'agit d'un investissement sur le long terme. La production de bois et la filière associée sont les piliers de l'économie locale, avec de nombreuses entreprises liées à l'exploitation, la transformation et le renouvellement sylvicole.

Sylviculture

La sylviculture regroupe les activités permettant la production de bois, allant de la plantation jusqu'au débardage, en passant par le martelage, l'éclaircie, etc. En Wallonie, quasiment toutes les forêts sont gérées par des opérations sylvicoles.

Au cours des époques, la sylviculture a évolué pour s'adapter aux enjeux socio-économiques et environnementaux. Désormais elle favorise la diversification des essences et des âges des peuplements pour faire face aux incertitudes climatiques.



Les forêts publiques sont soumises à une législation wallonne pointue en matière de gestion. Cette dernière vise une production durable de bois de qualité tout en garantissant le renouvellement des forêts. Ces méthodes sont également certifiées par des labels comme PEFC ou FSC.

Chasse

La chasse est l'une des activités humaines les plus anciennes. De nos jours en Belgique, suite à la disparition des grands prédateurs, loup et lynx, la chasse constitue une pratique de contrôle et de régulation des populations de gibiers, essentielle à l'équilibre de la forêt. En effet, un trop grand nombre d'herbivores peut nuire à la régénération des arbres et provoquer des dégâts sur ceux-ci. En plus d'être une passion pour l'observation de la nature et une tradition ardennaise, la chasse contribue à l'économie locale (location des territoires de chasse, vente du gibier, etc.).



D'octobre à décembre, la chasse se pratique principalement en battue. Les traqueurs et leurs chiens débusquent le gibier des broussailles en direction des chasseurs alignés. La chasse peut également s'organiser à l'affût. Le chasseur, tôt le matin ou au coucher du soleil, attend seul et immobile sur un mirador à scruter l'arrivée d'un animal autorisé au tir. Une pratique combinée est désormais favorisée pour l'éthique qu'elle prône, c'est la traque-affût.

La forêt, espace de loisir



La forêt est un lieu de ressourcement, de récréation et d'inspiration pour beaucoup qui la fréquentent. Ce milieu, le plus naturel qui existe encore en Belgique, apporte un sentiment de liberté et de bien-être.

Les lumières et les odeurs se mélangent, aux antipodes du quotidien des villes et villages, ce qui rend la forêt prisée en certains lieux et périodes et lui donne une véritable fonction sociétale.

Le massif de la forêt d'Anlier offre de nombreuses balades balisées pédestres, cyclables ou équestres, conçues pour découvrir les plus beaux paysages au départ des villages. Les accueils touristiques proposent des cartes de randonnées et des conseils pour choisir l'itinéraire adapté et être informé des déviations éventuelles.

Des sorties guidées sont également organisées à toutes périodes de l'année permettant d'en apprendre plus sur ce milieu souvent méconnu.

Rendez-vous sur les sites des organisateurs via :

- capsureanlier.be/agenda/agenda-complet
- natureattitude.be/agenda
- parcnaturel.be/quoi-de-neuf

Règles et conseils

Législation

En forêt, une législation particulière est d'application, c'est le Code forestier. Il fixe entre autres les règles de fréquentation de la forêt, tant publique que privée, pour éviter les dérives des activités humaines. Les gardes-forestiers sont les garants du respect de ces règles et veillent à préserver l'équilibre entre les trois principales fonctions de la forêt.

Quiétude

La quiétude est le maître-mot en forêt, à la fois pour les espèces qui y vivent mais également pour les nombreux usagers qui la parcourent. Chaque être humain faisant une incursion en territoire forestier a donc sa part de responsabilité, en terme de discréton, respect, compréhension et courtoisie.



Route et stationnement

En traversant le massif le soir tombé, il n'est pas rare d'apercevoir de grands mammifères. Adapter sa vitesse en voiture est donc conseillé. En cas de gel ou de neige, ces routes ne sont pas traitées et il est recommandé de contourner la forêt.

Afin de stationner son véhicule en toute sécurité, des places sont disponibles aux lieux de départ des balades balisées, au cœur des villages en lisière forestière. Un stationnement sur l'accotement nécessite de laisser un passage libre pour les piétons. Aux entrées des chemins forestiers, servant aussi de quai de chargement, un passage doit toujours rester libre pour les engins d'exploitation et gestionnaires.

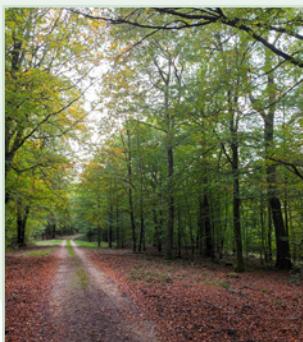


Chemins et sentiers

Les sentiers et chemins sont libres d'accès pour autant qu'aucun signalement ne l'interdise. Les chemins, plus larges, permettent le croisement des usagers, les piétons restant prioritaires. Les coupe-feux, les voies de débardage, les lignes de tir et les sous-bois sont par contre uniquement accessibles aux gestionnaires et entrepreneurs forestiers. Rester sur les chemins et sentiers permet d'assurer la quiétude de la faune, éviter le tassement du sol et les dommages aux plantes basses ou au lit des cours d'eau.



Sentier (<1m)



Chemin (>1m)



Route (goudrons, béton, pavé)



Fermetures permanentes

Certaines voies sont fermées par un panneau ou une barrière. Ces signaux indiquent une propriété privée, une zone de quiétude ou limitent l'accès du bois aux usagers autorisés uniquement.

Fermetures temporaires

Lorsque les déplacements en forêt représentent un risque trop important, le gouvernement peut en limiter ou en interdire l'accès provisoirement et localement. Ces limitations et leurs éventuelles directives officielles associées sont alors affichées aux entrées de la forêt. Cela peut être le cas pour des raisons sanitaires, comme lors de la peste porcine africaine ou encore climatiques comme des inondations, des fortes sécheresses avec risques d'incendie ou des tempêtes induisant des chutes de branches...

Certains chemins et sentiers sont fermés chaque année à la même saison, comme pour le brame, la nidification d'espèces sensibles ou la chasse.

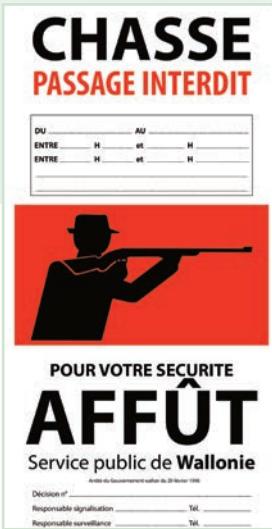


Fin septembre, le silence et la prudence sont recommandés car la période est déterminante pour la reproduction du cerf élaphe, dont le brame résonne la nuit. Une présence humaine peut considérablement perturber le rituel pourtant intrigant. C'est pourquoi des lieux d'écoute localisés sont accessibles au grand public dans le massif de la forêt d'Anlier, qui peut être fermé durant les heures d'obscurité de cette période critique. Aussi, des balades guidées permettent de se rendre à d'autres lieux de la forêt.

Pour la cigogne noire, les mois de mars et avril sont les plus importants car c'est la période de nidification. Cette espèce emblématique est quasi-menacée et très farouche. Elle construit son nid perché dans les feuillus et lorsqu'il est repéré, toute fréquentation humaine ou travail forestier est interdit dans la périphérie.

L'automne venu, des restrictions d'accès sont de mise afin d'assurer la sécurité de chacun lors des jours de chasse. Avec l'autorisation du DNF, des affiches sont apposées par les gestionnaires de la chasse aux entrées des chemins concernés. Celles-ci précisent les règles à suivre :

- Les affiches jaunes informent de la période des affûts et des dates de battues à venir ;
- Les affiches rouges interdisent le passage aux dates précisées.



Ces restrictions temporaires peuvent être renseignées par les accueils touristiques, ou encore sont consultables directement sur le site www.partageonslaforet.be.



Prévention

En cas de blessure grave ou d'incapacité de marcher, le numéro d'urgence 112 est à contacter via l'application ou à appeler en signalant sa position.

En forêt, il est recommandé de porter des vêtements couvrants et de contrôler son corps au retour de balade. En effet, la tique, petit parasite cousin de l'araignée, vit dans les hautes herbes et broussailles jusqu'à s'accrocher à un hôte animal ou humain. Certains individus (environ 10%) véhiculent une maladie neurodégénérative qui peut être traitée efficacement si détectée rapidement.

Plus d'infos : tiquesnet.wiv-isp.be



Chien

Tout animal domestique doit être tenu en laisse. Un chien s'éloignant des sentiers peut provoquer un stress pour le gibier, à l'instar d'un prédateur. À certaines saisons, c'est aussi un risque pour lui d'être attaqué par un sanglier dérangé. De plus, maîtriser son animal de compagnie est un signe de respect envers les autres usagers.



Pique-nique

Des aires de pique-nique et d'observation sont installées le long des itinéraires fréquentés. Il convient de prendre soin de ce mobilier de bois intégré au paysage et de maintenir la propreté des lieux.

L'abandon de déchets est, en forêt comme ailleurs, interdit. Il est préférable de conserver les résidus de pique-nique dans le sac à dos car même les déchets verts ont un délai de décomposition de plusieurs mois. Ces produits exogènes polluent sols, ruisseaux et menacent la santé des animaux.



Campement

Le camping en forêt est strictement interdit pour préserver la tranquillité nocturne de la faune. Le massif d'Anlier ne dispose pas d'aires de bivouac en libre accès et les randonneurs sont invités à loger dans des hébergements renseignés dans les accueils touristiques. Les cabanes forestières sont vouées à un usage professionnel et ne sont pas accessibles au public.

Incendie

Faire du feu en forêt est interdit en raison du risque d'incendie et de l'accès difficile des secours. Les feux constituent une catastrophe, modifiant l'écosystème naturel pendant des décennies et impactant la production de bois. Les départs de feu, devenus de plus en plus fréquents, sont généralement causés par des négligences humaines. Il convient de rester prudent avec les sources d'étincelles, particulièrement en période de sécheresse.



Cueillette et récolte

Au fil des saisons, la forêt offre une grande variété de délices sauvages comme des petits fruits, des champignons, des plantes comestibles ou encore des fleurs.

La cueillette personnelle, sans but lucratif, est autorisée dans les forêts domaniales, propriétés de la Région Wallonne, entre le lever et le coucher du soleil, tandis qu'en forêt privée ou communale, une autorisation du propriétaire est nécessaire. En réserve naturelle, tout prélèvement est proscrit.



La récolte est limitée à 2 poignées de fleurs ou un seau de 10 litres de champignons ou fruits par personne et par jour. Il est préférable de cueillir de façon éparse afin de garantir la pérennité du lieu pour les années à venir. Pour cette raison, détruire et déraciner les plants intentionnellement est à éviter. L'usage du peigne à myrtille est par ailleurs interdit. Certains végétaux rares ou même protégés, bien que parfois abondants en certains endroits sont interdit au prélèvement.

Liste : biodiversite.wallonie.be

Par précaution, il est essentiel de ne récolter que ce que l'on peut identifier avec certitude, car certaines plantes peuvent être toxiques. Enfin, pour éviter des contaminations animales, il est recommandé de cueillir en hauteur, de laver les récoltes et de les cuire avant de les consommer.



Les autres éléments de la forêt, comme des cailloux ou des glands, peuvent être récoltés de manière raisonnée en accord avec le propriétaire, car chaque produit de la forêt détient un rôle écologique propre.

Respect de la gestion forestière

L'aménagement de la forêt est réfléchi de façon globale et chaque élément a sa place. Toute pratique d'abattage, écorçage, récolte de sève, etc. est interdite sans l'accord du propriétaire.

Les empilements de troncs sont provisoires avant le chargement et sont donc souvent instables. S'asseoir et grimper dessus peut s'avérer risqué.



Les chantiers d'abattage peuvent être dangereux, ils sont souvent audibles à distance et signalés lorsqu'ils interfèrent avec la voirie.

Approche des animaux

Apercevoir des animaux sauvages est possible si on est discret. Pour ne pas perturber leur comportement par le bruit, le mouvement ou l'odeur, il est important de ne pas tenter de les approcher et encore moins de les nourrir.



Parfois, un animal peut être découvert immobile :

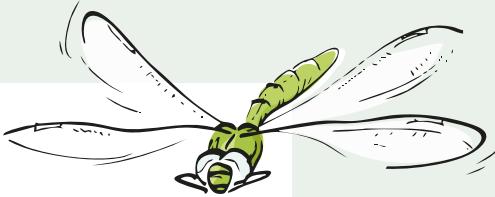
- Un faon se cachant des prédateurs : sa mère est à proximité, ne pas toucher ;
- Un animal blessé : l'écartez de la voie de circulation et téléphoner à un centre de revalidation ;
- Un animal agonisant ou mort : ne pas toucher en raison des parasites, et contacter le cantonnement DNF pour l'évacuer.

Plus d'infos : natagora.be/faqs/jai-trouve-un-oiseau-adulte-blesse-que-faire



Espèces invasives

Certaines espèces invasives, comme le raton-laveur, constituent une menace pour l'écosystème forestier en raison de leur capacité à se reproduire, se disperser et nuire à l'environnement local. Elles deviennent problématiques lorsqu'elles entrent en concurrence avec d'autres espèces locales similaires ou véhiculent des maladies transmissibles.



Pêche

Pêcher en forêt et zones assimilées, est interdit. Pour les cours d'eau de la périphérie du massif, un permis supplémentaire au permis wallon obligatoire est requis. Des renseignements sont disponibles auprès de la Maison de la pêche.



Organisation d'activités

Pour toute demande d'organisation d'événements en forêt, l'approbation de la commune concernée et du DNF est requise.

Dans le cadre d'activités à destination de mouvements de jeunesse et d'organismes éducatifs ou thérapeutiques, il est possible de bénéficier de certaines zones de la forêt publique qui ont été spécialement dédiées aux activités ludiques. Les renseignements sont disponibles auprès du cantonnement DNF local.



Références

Décret relatif au Code forestier - 15 juillet 2008

Loi sur la conservation de la nature - 12 juillet 1973

Loi sur la chasse - 28 février 1882

Loi sur la pêche fluviale - 01 juillet 1954

Code wallon du Tourisme - 01 avril 2010

Contacts

Urgence

112

Centre antipoisons belge

+32 (0)70/24.52.45

Département Nature et Forêt

Cantonnement de Habay :

+32 (0)63/60.80.30 | Service de garde : +32 (0)477/91.20.01
cantonnement.nature.forets.habay@spw.wallonie.be

Cantonnement de Neufchâteau

+32 (0)61/23.10.30 | Service de garde : +32 (0)477/94.30.01
cantonnement.nature.forets.neufchateau@spw.wallonie.be

Cantonnement d'Arlon

+32 (0)63/58.91.52 | Service de garde : +32 (0)477/91.10.01
cantonnement.nature.forets.arlon@spw.wallonie.be

Cantonnement de Florenville

+32 (0)61/32.52.80 | Service de garde : +32 (0)477/94.20.01
cantonnement.nature.forets.florenville@spw.wallonie.be

Les services de garde sont joignables uniquement en cas d'urgence et en dehors des heures de bureau.

Conseil cynégétique des forêts d'Anlier, Rulles et Mellier (CCFARM)

secretariatccfarm@gmail.com

Natuurpark Haute-Sûre Forêt d'Anlier

Chemin du Moulin 2, 6630 Martelange

+32 (0)63/45.74.77

contact@parcnaturel.be

Maisons du Tourisme

Cap Sûre-Anlier

Grand Place 2, 6840 Neufchâteau
+32 (0)61/21.80.05
info@capsureanlier.be

Pays de Bastogne

Place McAuliffe 60, 6600 Bastogne
+32(0)61/26.76.11
info@paysdebastogne.be

Pays d'Arlon

Rue des Faubourgs 2, 6700 Arlon
+32 (0)63/21.94.54
info@paysdarlon.be

Centre de revalidation pour la faune sauvage

<https://bienetreanimal.wallonie.be/home/animaux/animaux-sauvages.html>

CREAVES de Hotton :

Rue du Parc 24, 6990 Hotton
+32 (0)84/46.70.89 et +32 (0)479/58.59.53

CREAVES de Herbeumont :

Rue Serge Reding 1, 6887 Herbeumont
+32 (0)470/10.52.80

Centre de soins pour la faune sauvage :

Rue de la forêt 49, 3471 Dudelange (G.D. Luxembourg)
+352 (0)26/51.39.90

Maison de la pêche du Luxembourg

Rue des Rames 23, 6720 Habay-la-Neuve
+32 (0)63/21.64.74
info@mplex.be

Je partage la forêt et...



Je reste sur les chemins et sentiers autorisés à mon usage afin de ne pas endommager l'environnement. Je privilégie les chemins balisés.

J'adopte un comportement courtois et croise les usagers plus lents de façon sécurisée.

Je respecte la quiétude de la forêt. J'évite de crier et de diffuser de la musique pour préserver le calme des lieux.

Je tiens mon chien en laisse afin de limiter les perturbations de la faune forestière.

J'emporte mes déchets et restes de repas avec moi pour laisser les lieux aussi propres qu'avant mon passage.

Je limite ma cueillette à un seau de 10L ou à 2 petits bouquets et j'évite de cueillir des espèces protégées.

Je respecte les fermetures d'accès. Elles visent à protéger la nature, délimiter une propriété privée ou signaler un danger potentiel.

Je me dirige vers les aires de campement hors de la forêt et je ne fais pas de feu.

